

Dans la Double, des éoliennes s

Les projets de parcs éoliens suscitent de vives oppositions en Dordogne. Exemple à Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoul-Chenaud, à l'ouest du département, où la préfecture vient d'accorder les autorisations à l'implantation de cinq aérogénérateurs



Jean-Denis Renard
et Jonathan Guérin

Le feu couve depuis 2013, date à laquelle le projet a germé. Jamais les braises ne se sont éteintes. En ce printemps 2021, elles rougeoient de plus belle dans la Double, ce pays qui couvre de forêts et de pâturages l'ouest du département de la Dordogne à sa rencontre avec la Gironde, la Charente et la Charente-Maritime.

Le 20 avril, Frédéric Perissat, le préfet de la Dordogne, a paraphé les autorisations nécessaires à l'aménagement du parc de cinq éoliennes des Grands Clos, sur les communes de Saint-Aulaye-Puymangou (pour quatre d'entre elles) et de Parcoul-Chenaud (la cinquième). De son côté, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a jugé valide le permis de construire.

À Saint-Aulaye, zéro avis négatif sur le solaire, 1 700 avis négatifs sur les éoliennes

Le promoteur de l'affaire, la société Abo Wind, y voit « une étape importante » qui vient « compléter le projet et confirmer sa pertinence ». La construction, qui prendra huit à douze mois, n'est toutefois pas pour demain. « Nous allons déposer de nouveaux recours », tempère Thierry Bonne, le président de l'association 3D (Défendons le val de Dronne et la forêt de la Double) dont la demeure, sur la croupe champêtre du petit bourg de Puymangou, offre un impressionnant panorama qui dégringole vers le site envisagé.

Problème de démocratie

L'intéressé n'est pas isolé dans son combat. On le devine en empruntant la route qui relie La Roche-Chalais à Saint-Aulaye-Puymangou. Quelques panneaux s'y font le relais de vives critiques. « Je n'ai aucun problème à le reconnaître, au début j'étais favorable aux éoliennes. Je me suis rendu compte qu'on gagnerait plus à préserver la forêt de la Double. C'est le cas de beaucoup de gens ici », argumente Yannick Lagrenaudie, dans son bureau

de l'hôtel de ville de Saint-Aulaye.

Le maire de la commune insiste. Il n'a rien contre la transition énergétique. Traversé par la Dronne, le village possède une unité de production hydroélectrique. Et il milite, en vain, pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque.

« Le public a été consulté sur les deux projets : zéro avis négatif sur le solaire, 1700 avis négatifs sur les éoliennes. Résultat, on nous refuse la centrale photovoltaïque et on veut nous imposer les éoliennes. À quoi servent les élus ? À quoi servent les enquêtes publiques ? » lance-t-il, à l'instar de Thierry Bonne qui s'étrangle face à « un gros problème de démocratie ».

À Puymangou, Thierry Bonne a vite fait de dégainer une carte des alentours sur laquelle les communes défavorables aux éoliennes sont coloriées du vert des futaies de la Double. Elles se comptent 33, réparties sur les quatre départements.

La commune de Saint-Aulaye s'est prononcée tout récemment, le 16 avril. La Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, présidée par le même Yannick Lagrenaudie, l'a précédée de peu. Le vote à bulletins secrets a été clair : 15 voix contre les éoliennes, cinq pour et deux abstentions.

Mouvement départemental

Ce refus s'exprime dans le cadre d'un mouvement départemental très défavorable à « l'éolien industriel », le qualificatif qui stigmatise. Un collectif, Forces Périgord, fédère des associations qui se battent à l'échelon local. Nombre d'acteurs du patrimoine, de l'hébergement et du tourisme, mais aussi les défenseurs de la nature et les chasseurs se retrouvent fondus en une coalition peu commune.

Les arguments s'empilent : la défense du paysage que menaceraient des aérogénérateurs de 182 mètres au bout des pales, le risque incendie en forêt, la faiblesse des vents, la préservation de la biodiversité...

« Cette portion de la Double est un axe migratoire important. Il y a plus de 300 palombières dans le secteur. On ne pourra pas compenser le préjudice pour la chasse à la palombe, comme pour la bécasse d'ailleurs. Et les espèces protégées sont aussi concernées, comme la grue cendrée. Il y a suffisamment de friches industrielles ou de bâtiments à équiper dans le pays. L'éolien n'est pas adapté ici », assène Yves Chétaneau, le président de la société communale de chasse de Saint-Michel-Léparon, également vice-président

de la Fédération départementale de chasse de la Dordogne.

Parcoul-Chenaud assume

Dans un tel concert de protestations, on a peine à entendre les « pour ». Il y en a, pourtant. Ainsi l'équipe municipale de Parcoul-Chenaud dont le maire, Jean-Jacques Gendreau, a été reconduit lors des dernières municipales. Il ne souhaite pas prendre la parole. Il est mis en examen pour soupçon de prise illégale d'intérêts sur ce dossier (et présumé innocent à ce stade). Un ancien élu de Puymangou est frappé par la même mesure. L'instruction est close depuis l'été 2020. La suite de la procédure est suspendue à une décision de la chambre de l'instruction, à Bordeaux.

Est-il pertinent de détruire une forêt et donc un puits de carbone pour produire de l'énergie ?

L'un de ses adjoints, Christian De Werra, le relaie. Le résultat de la consultation pilotée cet hiver par la préfecture de la Dordogne à propos du défrichement ne l'émeut pas. Il y a eu 565 courriels et 13 courriers contre. On dénombre trois courriels pour : « Un élu d'une commune concernée par le projet, une entreprise de travaux publics d'envergure nationale et un particulier résidant en Sud Charente », énumère le rapport avec un brin de cruauté.

Arbitrage selon le droit

« Les "anti" se mobilisent toujours alors que les "pour" ne prennent pas la peine de participer à ces consultations. Or la vraie démocratie, ce sont les élections, pas les pétitions. Nous avons été réélus aux municipales avec 70 % des suffrages », souligne Christian De Werra. La préfecture, de son côté, dit arbitrer selon le droit. Elle ajoute que le Service départemental d'incendie et de secours a été consulté à propos de la gestion des feux de forêt et des obstacles à l'intervention des Canadair aux alentours du parc.

Tout ceci n'épuise pas un dilemme central. Dans un pays où l'électricité est décarbonée à plus de 90 %, est-il pertinent de détruire un puits de carbone pour produire de l'énergie ? « Il convient de mettre en balance le défrichement d'un peu moins de cinq hectares de bois avec le bénéfice apporté par la production significative en énergie renouvelable d'un parc de cinq éoliennes », réplique Abo Wind. Un vrai sujet de thèse.



Entre Saint-Aulaye et La Roche-Chalais, l'opposition aux éoliennes se décline au bord des routes. Thierry Bonne, président de l'association 3D, dont la demeure offre un impressionnant panorama qui dégringole vers le site envisagé, va entamer des recours. Un combat que partage Yannick Lagrenaudie, dans son bureau de l'hôtel de ville de Saint-Aulaye, commune qui a vu, comme ici en août 2019, une partie de sa population se mobiliser contre ce projet d'éoliennes.

LAURENT THEILLET / "SUD OUEST" ET MICHEL FAURE

ur un tapis de braises



Ballotté par vents contraires

Très souvent, voire systématiquement attaqués devant les tribunaux, les projets éoliens tardent à sortir de terre tandis que les polémiques fleurissent

N'allez pas dire à France énergie éolienne que les Français ne supportent pas les moulins à vent. En réponse, l'association qui représente la filière sort une enquête commandée à Harris Interactive l'automne dernier. Elle indique que 76 % des Français ont une bonne image de l'éolien. Et, surtout, que cette opinion n'émane pas des seuls urbains pas franchement concernés au plan visuel. Elle serait partagée dans les mêmes proportions par les gens domiciliés à moins de cinq kilomètres d'une structure. Seul bémol, moins de la moitié des sondés considère que les éoliennes ont « un impact minime sur le paysage ».

Cette étude n'épuise pas le sujet. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Les Hauts-de-France abritent quatre fois plus de capacités de production que la Nouvelle-Aquitaine sur une superficie bien moindre. À l'intérieur des frontières régionales, on retrouve d'autres déséquilibres. Les cinq départements de l'ex-Aquitaine ne comptent pas un seul mât. Dans leur très grande majorité, les parcs néo-aquitains sont implantés au nord d'une ligne Saintes/Angoulême/Limoges.

Des relais de poids

Depuis des années, le réseau associatif qui lutte contre les projets éoliens maille le pays. Parfaitement au fait des procédures, coutumier des recours et des tribunaux, il sait mobiliser ses troupes comme en Dordogne, où la contestation fait tache d'huile. Et il trouve des relais politiques de poids. « Il y en a marre de laisser défigurer la France », a lancé le mois dernier Xavier Bertrand, le président de la Région

Hauts-de-France au micro de RMC/BFMIV. Président du Conseil départemental de Charente-Maritime, Dominique Busserreau a lui aussi fait part de son exaspération à plusieurs reprises. Jusqu'à Emmanuel Macron qui, en janvier 2020, lors d'une table ronde à Pau, estimait « affaibli » le consensus sur l'éolien.

Injonctions contradictoires

En juillet dernier, 165 associations néo-aquitaines ont notifié leur opposition à la stratégie climat air énergie (une sous-partie du Sdradet, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) adoptée par le Conseil régional. Des associations ont formé un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux. Elles viennent d'être déboutées. Le Sdradet prévoit 4 500 MW (mégawatts) de puissance installée en Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030. Il y en avait moins de 1 200 MW au 1^{er} janvier 2020. Les aérogénérateurs des parcs français ont une puissance unitaire qui oscille entre 1,6 et 3,3 MW.

Une telle progression est-elle réaliste ? La programmation pluriannuelle de l'énergie - feuille de route que l'État s'est fixée jusqu'en 2028 - n'est pas respectée. Les objectifs en matière d'énergie renouvelable ne sont pas tenus. Alors le gouvernement met la pression sur son administration. À l'échelon départemental, les préfets - qui accordent les autorisations - se débattent dans les injonctions contradictoires : faire pousser les parcs éoliens sans faire bouillir la colère. Bonne chance...

J.-D. R.

